

## AVIS PUBLIC DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 29 août 2022 à 19 h 30, en salle du sous-sol de l'école Germain-Caron située au 490, rue Principale, à Saint-Didace, le conseil statuera sur la demande de d'usage conditionnel suivante :

## Lot 5 127 095 - 231, Chemin du Lac-Croche

La demande d'usage conditionnel # 2022-0008 vise à permettre l'usage de résidence de tourisme au 231, Chemin du Lac-Croche, et ceci, en raison de l'article 32.1 du règlement sur les usages conditionnels numéro 347-2019.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur la présente demande.

Donné à Saint-Didace, ce 12<sup>ième</sup> jour de août de l'an deux mille vingt et deux.

Chantale Dufort Directrice générale